

Autour de la table de Shabbat n°318, Terouma



Pour les besoins de la publication de votre feuillet préféré "Autour de la Table du Shabbat", je vous propose de dédicacer ce feuillet chaque semaine pour une Réussite, un bon Zivoug/mariage, à la mémoire de etc... Votre large soutien permettra une plus vaste diffusion de ce feuillet et donnera un mérite à tout celui qui prend une part active à ce projet qui est déjà dans sa 7ème année de parution hebdomadaire (vous pouvez réserver en contactant le 06.15.78.12.64 ou par mail 9094412g@gmail.com).

Où doit-on mettre les Tephillines Monsieur le Rabbin ?

Notre Paracha marque un changement dans le cours du récit de la Thora. En effet, depuis le début du deuxième livre de la Thora, "Chémot", il est question de la Sortie d'Égypte, de la traversée de la Mer Rouge et du Don de la Thora. A partir de notre section, notre Sainte Thora nous enseigne l'édification du Sanctuaire dans le désert (le Michkan). On le sait, Hachem demande à Moché Rabénou d'ériger la Tente d'Assignation (Ohel Moed). Le Ramban explique que l'intention du Tout Puissant était de faire perdurer dans le campement juif la révélation du Sinai pour toujours. C'est à dire que le niveau de sainteté inégalé du Don de la Thora va continuer mais cette fois dans l'intimité du "Ohel Moéd".

C'est une idée profonde qui signifie que Hachem va résider sur terre, d'une manière permanente grâce au Sanctuaire puis avec le Temple de Jérusalem. C'est grâce au Service Divin des Cohanim (dans le Temple) que la sainteté de D.ieu résidera parmi le peuple. Il est à noter que ce Sanctuaire se tenait au centre du campement. Tout autour du Temple, stationnaient les différentes tribus. Les Léviim et Cohanim étaient installés juste à côté du Ohel Moéd, les autres tribus plus

éloignées. Cela nous apprend que le centre de la communauté était la Maison de Hachem.

La Paracha nous décrit plusieurs ustensiles qui existaient dans le Michkan. Il y avait l'arche sainte (Aron Hakodech), la Table de préposition (sur lequel était placé continuellement 12 pains), le Candélabre et enfin les autels de sacrifices. L'objet le plus saint c'était le Aron Hakodech recouvert d'or dans lequel étaient placées les Tables de la Loi (les premières, cassées par Moché Rabénou, et les secondes) ainsi que le Sepher Thora écrit par Moché Rabénou. Sur le couvercle du Aron, il y avait deux chérubins d'or qui se faisaient face. Pendant toutes les pérégrinations du désert, la parole de D.ieu s'adressait à Moché Rabénou à partir de cet endroit. Le son puissant passait entre les deux chérubins et arrivait jusqu'à Moché. La voix Divine remplissait l'espace du Sanctuaire mais par miracle n'était pas audible en dehors. Sur les côtés du Aron Hakodech, il y avait quatre anneaux dans lesquels on faisait passer deux longues perches recouvertes d'or. Elles sont appelées, "Badims". Elles servaient aux Léviim pour le transport du Aron, l'Armoire Sainte, dans tous ses déplacements. On retrouve d'autres "Badims" dans les autres ustensiles du Sanctuaire. Seulement il existait une différence de taille entre

l'Armoire Sainte et les autres objets. Ces "Badims" **étaient constamment fixés** sur l'armoire et même lors des haltes (il y en a eu 42 au cours des 40 années de la traversée du désert) il était interdit de les retirer. A l'inverse, pour les autres ustensiles (la Table, l'autel), à chaque halte, ils étaient retirés. Le Mesher 'Ho'hma (Rav Méir Simha HaCohen de la ville de Dvinsk) se penche sur cette différenciation. Il explique que chaque ustensile avait une symbolique particulière. La Table de proposition amenait la bénédiction de D.ieu sur terre concernant la subsistance de l'homme, tandis que la Ménorah (candélabre) représentait la sagesse. L'Arche Sainte symbolise l'étude de la Thora. Donc lorsque les Sages enseignent qu'il fallait laisser ces "Badims" (même lors haltes), c'était un message donné aux générations suivantes : l'étude des érudits doit être **soutenue** par le reste de la communauté à l'image de ces perches saintes qui servaient à **porter** le Aron . Les Talmidés Hah'amim (pluriel de Talmid Ha'ham) qui s'adonnent à l'étude de la Thora, **pour le plus grand bénéfice de la communauté**, sont les garants que l'héritage de la Thora perdurera au-delà des époques mouvementées. A l'inverse, un peuple dépourvu d'érudits, Bar Minann, n'a plus la capacité de trancher telle ou telle situation d'après la Loi de la Thora. Mes lecteurs le savent, le peuple juif n'est pas uniquement celui de la Bible... Il existe la Thora orale, le Talmud, les Midrashim, les Tosséptot qui **viennent éclairer le texte de la Thora écrite** (Petit exemple parmi tant d'autres. Tous les jours, les fidèles mettent les phylactères (Tephillin). Or le verset, dans le Chéma Israël, énonce : "Tu les mettra **entre tes yeux..**". La tradition orale apprend d'un jeu de verset (que l'on appelle une Gzéra Chava) que ces petites boîtes noires doivent être placées à l'endroit du cuir chevelu **au-dessus du front, en son milieu**. Donc tout celui qui dit, **faussement**, qu'il **ne croit que** dans le texte de la Thora écrite et place donc ses phylactères entre les yeux, comme le dit explicitement le texte, **ne sera pas rendu quitte de la Mitsva** et montera (ou plus tôt descendra bas dans les enfers...) après 120 ans sans cette précieuse Mitsva qui aurait pu le sauver des feux brûlants... Car après que les Sages aient éclairés le texte de la Thora écrite et expliquent comment placer les Tephillines sur la tête, changer d'un iota l'enseignement des Sages rendra impropre la Mitsva. **Fin de la digression nécessaire**). Or, l'étude de tout ce savoir (la Thora

orale) demande une grande abnégation de la part de cette tranche de population (les Avréhim). **Pour arriver à un haut niveau d'approfondissement de nos textes saints, il faut le soutien du reste de la communauté**. Le Talmud Yéroushalmi (Sotta) enseigne un autre grand Hidouch (nouveau). Si « un homme qui n'a pas étudié et par ricochet n'a pas atteint un haut niveau dans l'application des Mitsvot et n'a pas non plus de grandes ressources **soutient, au-delà de ses moyens, les Talmidés Hahamim, il aura droit à la bénédiction de la Thora** » De plus, il est marqué que dans le monde à venir, Hachem fera une Houpa (dais nuptial) pour tous ceux qui ont soutenu les érudits.

Cette même idée est véhiculée par ces "Badims" qui n'étaient jamais dissociés de l'Arche Sainte. Qu'au jour de la rétribution (le monde à venir), tous ceux qui ont soutenus les Talmidés Hahamim partageront, à part à peu près égale, le mérite des érudits qui ont étudié la Thora... A cogiter.

En Suisse, on ne veut pas que du chocolat.... Cette semaine je suis tombé sur un Sippour qui illustre un tant soit peu mon développement. Et même si je sais que parmi mes lecteurs, il y en a qui diront : le Rav Gold (qui est lui-même Avreh) prêche pour sa « paroisse », ce n'est pas pour autant que je m'interdis de vous partager cette histoire véritable. Ce récit est rapporté par le Rav Zilberstein de Bné Braq. Cette histoire remonte à une quinzaine d'années. Il s'agit de deux frères, l'un résidant à Londres et le second en Suisse.

Toutefois, il n'y a pas que la distance physique qui les sépare, l'un est Talmid Ha'ham sur les berges de la Tamise tandis que le second est complètement étranger à tout ce qui touche le judaïsme. De plus, l'érudite de Londres vivait une vie des plus chiches, tandis que son frère au pays du chocolat et des banques, disposait d'une fortune colossale. Les deux frères prirent des directions dans la vie complètement différentes. Le premier choisit de pratiquer intégralement la Thora tandis que le second choisit la voie du Business et de la grande fortune. Seulement comme mes lecteurs le savent, nul n'est éternel sur terre... Même si on vit dans la plus grande opulence, vient le moment de rendre son âme à son Créateur... Un jour, notre Talmid Haham, de Londres, fut contacté par la famille de son frère Suisse afin qu'il vienne au plus vite à son chevet. Notre Talmid Haham prit l'avion et arriva dans la confédération helvétique. Il savait que son frère était riche mais pas à ce point. Un taxi le conduisit devant un immeuble barricadé par

la police et des majordomes : c'était la demeure du magnat. A l'entrée il déclina son identité, on le fit traverser avec beaucoup de prévenance de longues allées et de magnifiques espaces dignes des plus grands musées londonien... Notre érudit fut conduit jusqu'à la pièce où était alité son frère qu'il n'avait pas vu depuis belle lurette. Après les retrouvailles, le frère parla tout de go et dit d'une voix faible : "les plus grands professeurs de la ville ne me donnent que quelques jours à vivre à cause de la maladie, Hass Véchalom. Je connais toute l'étendue de mes activités et de mes biens. Seulement le jour du grand départ se précise et j'ai de terribles remords. **J'ai le sentiment que malgré toute ma fortune, je n'ai rien fait de ma vie (Sic).** Or D.ieu Seul sait combien j'ai des biens dans tous les recoins de la planète. Je sais que toi, tu as fait de la Thora et des Mitsvots tout le long de ta vie. Je veux te proposer un contrat en bonne et due forme. Je te lègue la moitié de ma fortune, estimée à des milliards... en contrepartie, tu me rétrocèdes la moitié de ton étude de Thora de toute ta vie ! Qu'est-ce que tu en penses, frérot...?" Notre Talmid Haham était suffoqué de la proposition et lui demanda quelques temps de réflexion. Le frère alité rajouta : "Si tu as la patience, je peux faire avec toi l'inventaire de tous mes biens et convoquer un avocat pour signer le contrat..." (Avant d'entendre la réponse du londonien, je demanderai à mes lecteurs ce qu'ils pensent d'une telle proposition ! Est-ce que cela vaut vraiment la moitié des milliards ou bien beaucoup plus ?) Le Talmid Haham réfléchit et dit : "**Je t'aime, mais en aucune façon. Je ne veux pas perdre la moitié de mon monde futur même pour tous tes millions** (milliards)...". (Ndlr, cet homme était honnête avec lui-même, certainement qu'il aurait voulu aider son frère le jour de sa détresse, seulement la Thora qu'il a apprise dans la difficulté n'est pas monnayable même pour tout l'or du monde). L'histoire ne dit pas comment le magnat partagea ses biens. Cependant, ce qui est certain c'est qu'il rendit son âme. Après l'enterrement, notre érudit de Londres retourna à son étude dans un des Collelim de la capitale. Seulement après quelques temps il eut des remords sur toute l'affaire. Avait-il bien fait de refuser l'offre de son feu-frère ? Il questionna le Prince de la Thora Rabi Haïm Kaniévski Chlita (par l'intermédiaire du Rav Mann). Le Rav lui répondit " Un acte de vente de cet ordre n'a pas de valeur. On ne peut pas vendre le mérite de son étude déjà

effectuée (ndlr : la Thora étudiée appartient à l'érudit. On ne peut pas la vendre ou la donner. Voir le bestseller "au cours de la Paracha" / Toldot, où j'ai un peu traité le sujet). Il s'agit d'une Guémara explicite. Le Talmud dans Sotta 21 rapporte que Hillel était un grand H'aham du Clall Israël qui a vécu toute sa vie dans une grande pauvreté. Seulement vers la fin, alors qu'il était devenu une sommité dans l'étude de la Thora, son frère se prénommant "Chivnné", qui avait réussi dans les affaires, lui proposa de lui racheter la moitié de ses mérites contre argent comptant. Dessus, une voix céleste se fit entendre et dit que sur Chivnné s'applique un verset du Cantique des Cantiques, "Si tu lui donnes toute ta fortune, cela ne servira à rien..." C'est-à-dire qu'un homme ne peut racheter l'étude de son prochain déjà accomplie. Le Rama (Yoré Déa 246.1) tranche ainsi la Halah'a (cependant, il existe un contrat "Yssahar et Zévoulon" qui opère un partage des mérites entre le Talmid Hah'am et le bienfaiteur concernant l'étude présente et à venir... Non pas du celle du passé).

Coin Hala'ha : On ne commencera pas à faire la bénédiction sur le pain (Hamotsi) avant de l'avoir pris dans les mains. Le Choul'han Arouh enseigne que c'est une allusion (les dix doigts des 2 mains) à 10 Mitsvot qui interviennent dans la fabrication du pain. Les voici : "Ne pas labourer la terre avec l'âne et le bœuf", "ne pas ensemer deux espèces de graines ensemble", "ne pas museler l'animal lorsqu'il marche sur le grain", les Mitsvot de Tsédaqua, "Léquet/Chihka/les coins des champs/ la Térouma/ Maasser Richone/ Maasser Chéni et la H'ala". Dans le cas où l'on fait la bénédiction et que l'on rende quitte d'autres gens attablés, il faudra qu'ils écoutent entièrement la bénédiction (du chef de table) avec l'**intention** de s'acquitter et répondront "Amen" à la fin de la bénédiction.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut David Gold

Une grande Bra'ha à Monsieur W. et son épouse (Elad) pour son aide à la publication de notre feuillet, qu'ils reçoivent toutes les bénédictions de la Thora et pour leur descendance.

Une bénédiction à notre ami Frédéric Encel et son épouse ainsi qu'aux enfants.

Une bénédiction à Jérémy Abécassis et son épouse (Raanana) à l'occasion de la naissance des jumelles Ché Tihou, qu'ils aient le mérite de les voir grandir ainsi que le reste de la famille dans la Thora et les Mitsvot Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut